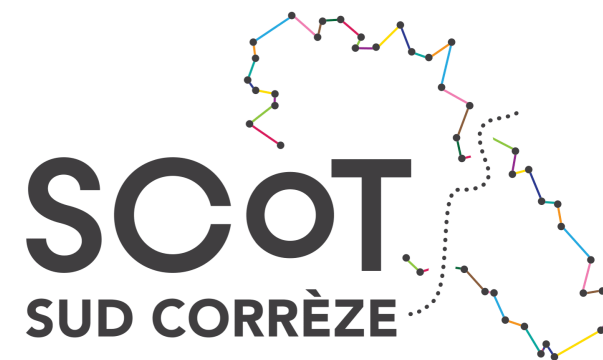
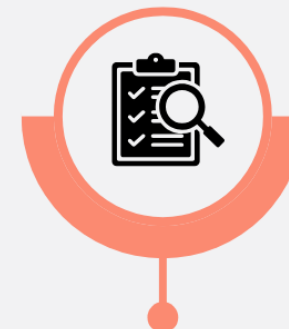




Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique en Comité Syndical du 10/12/2024

*Le document complet du PAS a été transmis
préalablement aux membres du comité syndical, cette
présentation en constitue une synthèse.*



**Entre janvier et
Mars 2025**

Commissions
thématiques avec élus CS
+ PPA/PPC
Comités techniques (x2)

**13 février 2025
17h-19h**

Commission thématique
CEREMA
Exemples de renaturation sur le
territoire du SCoT

Mars - Avril 2025

COPIL (x2), PPA,
Présentation avec les
membres du comité
syndical

Mai - Août 2025

Arrêt du SCoT

**Septembre 2025 -
Janvier 2026**

3 mois d'avis + 2 mois
d'enquête publique

Agenda 2025

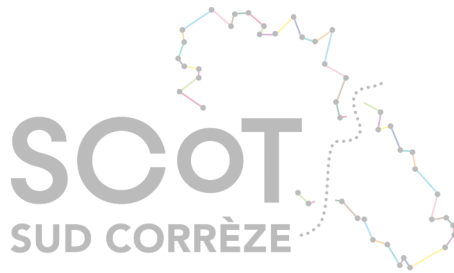
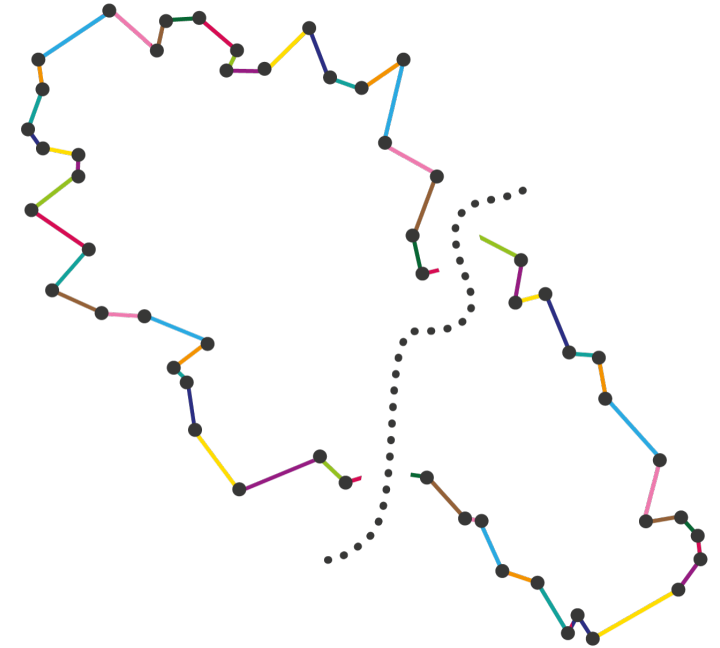


Approbation : Mars 2026

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20241210-2024-9-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Aujourd'hui:

- Acter le fait qu'il y a eu un débat sur le PAS
- Synthèse de son contenu
- Synthèse des modifications apportées suite au processus de concertation (PPA, Réunion Publique, Elus...)



La stratégie du projet en 3 grands axes

Axe 1. Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre vie de qualité et fonctionnel

- 1.1. Une structuration territoriale dynamique
- 1.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés
- 1.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols
- 1.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux d'urbanisme favorable à la santé

Axe 2. Valoriser un territoire sûr de ses talents et potentiels économiques, qui accueille, rayonne et innove

- 2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir
- 2.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire
- 2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive

Axe 3. Préserver et valoriser la dynamique écologique locale comme support du bien vivre et du bien-être des habitants

- 3.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue
- 3.2. Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique
- 3.3. Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité
- 3.4. Conforter le support agro-forestier au service des sols vivants
- 3.5. Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales
- 3.6. Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrans naturels
- 3.7. Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne



AXE 1. AFFIRMER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE SELON UN CADRE VIE DE QUALITE ET FONCTIONNEL

- Le **projet du territoire** a pour objectif d'organiser un **développement cohérent** qui fasse jouer les **complémentarités rural/urbain**, mais aussi **entre ses différents secteurs** au service de la **qualité du cadre de vie** des populations.
- Pour cela il s'agit d'organiser **l'échelle de proximité** (accès au service, commerces, diversité résidentielle, etc.) en s'appuyant sur un ensemble de **bassin de vie** qui fonctionnent **en réseau**.
- La **mobilité** constitue elle aussi un levier essentiel pour irriguer efficacement le territoire et organiser la proximité en développant **l'irrigation interne** et les mobilités durables. Le territoire vise aussi à renforcer son attractivité via une **amélioration des connexions avec l'extérieur** pour capter les **flux tant humains, qu'économiques et touristiques**.
- L'objectif est de **renforcer l'attractivité** du territoire grâce à un **tissu économique solide et reconnu**, tout en maintenant des **conditions de vie de qualité** pour les différentes catégories de population, notamment **les actifs et les jeunes**. Face au **vieillessement** démographique, le territoire cherche à **encourager un dynamisme local, revitaliser les centres-bourgs et les centres-villes**, et **s'organiser autour de pôles urbains attractifs** qui proposent des **emplois à proximité**.
- Le territoire s'engage ainsi dans un **urbanisme favorable à la santé** et respectueux de l'environnement, intégrant des principes de **sobriété foncière** et de **gestion des risques**, des **nuisances**, et des **pollutions**. Cet engagement se traduit par une volonté d'accompagner les **transitions économique, sociétale et environnementale**, assurant un **cadre de vie durable et adapté aux évolutions de demain**.



1.1. Une structuration territoriale dynamique

1.1.1. Une armature territoriale lisible qui s'appuie sur des bassins de vie fonctionnels

- Maillage solidaire des BV et polarités, fonctionnement en réseau, cohérence et équilibre du développement territorial, accessibilité renforcée aux services/équipements/commerces
- L'ensemble des communes, y compris les communes rurales, contribue au maintien et à l'étoffement des équipements/services, à la dynamisation du commerce, à la diversification du logement, et à la mise en valeur des spécificités locales

Pôle Urbain de Brive

- Renforcer le pôle principal de Brive-la-Gaillarde
- Dynamiser le pôle d'équilibre de Malemort
- Réaffirmer les pôles d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain (6 communes)

Bassin de Vie Élargi de Brive

- Dynamiser les pôles d'équilibre de Donzenac et d'Allasac
- Soutenir les pôles relais de Cublac, Mansac, Sainte-Féréole et Nespouls

Bassin Sud-Est

- Dynamiser les pôles d'équilibre de Meyssac et de Beaulieu-sur-Dordogne
- Soutenir le pôle relais d'Altiliac

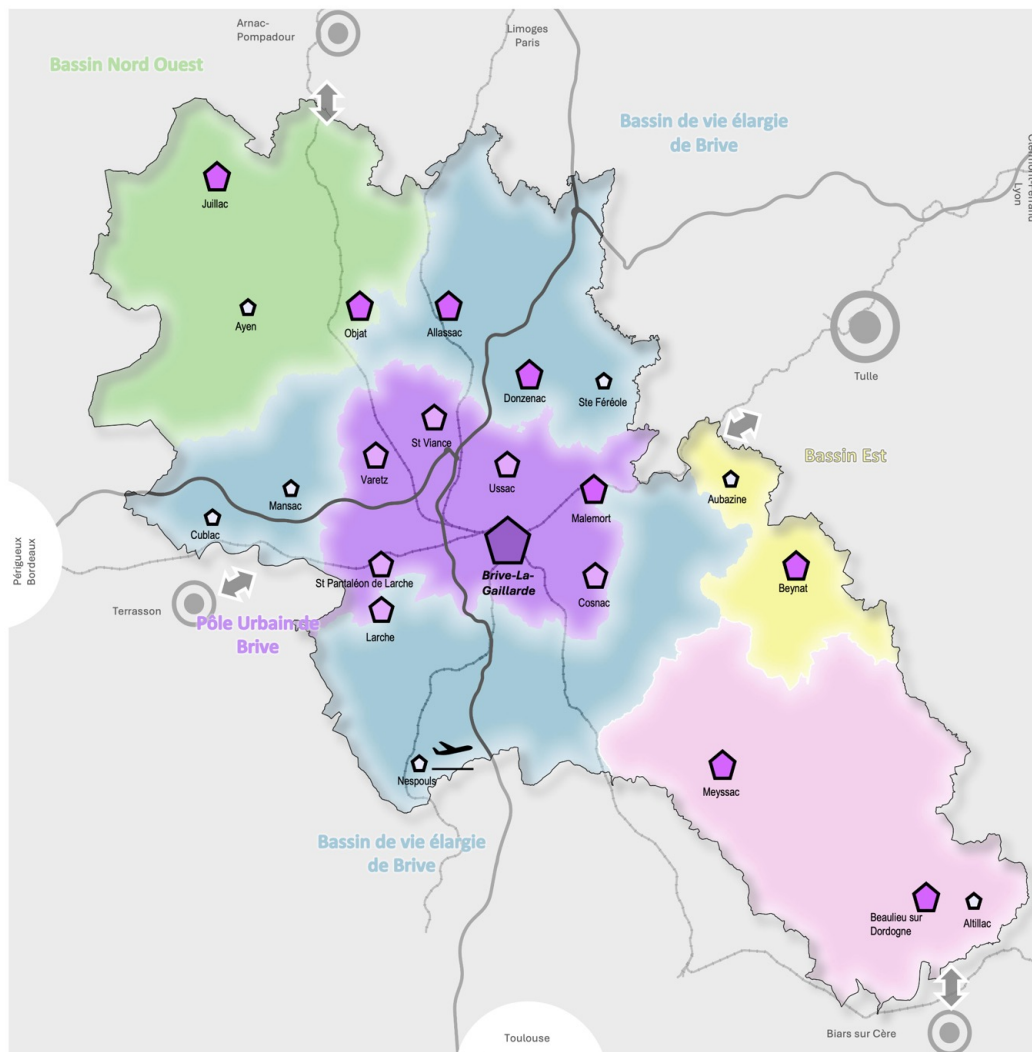
Bassin Nord-ouest

- Dynamiser les pôles d'équilibre d'Objat et de Juillac
- Soutenir le pôle relais d'Ayen

Bassin Est

- Dynamiser le pôle d'équilibre de Beynat
- Soutenir le pôle relais d'Aubazines

1.1. Une structuration territoriale dynamique



Une armature urbaine organisée pour le dynamisme et l'irrigation en équipements-services (dont services de mobilité) du territoire et de ses différents bassins de vie de proximité.

=> Un maillage solidaire de bassins de vie et polarités urbaines fonctionnant en réseau avec des rôles complémentaires

Bassins de vie

- Pôle principal
- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité / d'appuis contribuant au rayonnement du pôle urbain
- Pôles Relais
- Fonctionnement en interactions avec les bassins de vie extérieurs, proches du territoire

1.1. Une structuration territoriale dynamique

1.1.2. Des perspectives démographiques en cohérence avec un territoire actif et qui cherche à faire prospérer le multigénérationnel

- 2020-2045 : TCAM de +0,28%
 - TCAM 1999-2009 = +0,7% ; 2014-2020 = +0,3%
 - Solde naturel négatif 2014-2020
 - Taux de vieillissement : 2014 = 1,1 ; 2020 = 1,27
- 2045 = 129 000 habitants soit +8 800 hab (+350 ha/an)
- 2045 = 81 065 log soit +11 334 log (+472 log/an) dont +8 673 RP (+347 rp/an)

Ces objectifs démographiques permettront d'atteindre:

- Une attractivité pour les actifs, les jeunes et les familles
- Une logique d'irrigation du territoire et de soutien des pôles (dynamisation des centralités, etc.)

→ Baisse significative du rapport population / parc de résidences principales (desserrement) de 2,09 (2020) à $\approx 1,95$

L'hypothèse « conjuguée » vieillissement et accueil de jeunes actifs

→ Proportion de résidences secondaires dans le parc total de logements évoluant peu, de manière légèrement positive, avec 10% en 2045 contre 9,2% (2020)

Entre attractivité territoriale et fonctionnement du parc de logement avec des mutations (résidences secondaires / principales et réciproquement) : bi-résidents, résidents secondaires devenant habitants permanents,...

→ Baisse du taux de logements vacants qui passe de 10% en 2019 (Insee) à 8,2 % en 2044 (ce qui rapproche d'un taux de 7% / 8% reflétant une rotation classique du parc de logement, hors secteur tendu)

L'hypothèse vise un arrêt de la croissance du parc de logements vacants et une baisse de son volume actuel, avec une remise en services équivalent à ≈ -460 logements en 25 ans

→ Besoin pour le renouvellement du parc : suppression de logement (démolition-changement d'usage) / création de logement (reconstruction, division de logement...)

Hypothèse autour de 1 613 logements sur 20 ans (soit $\approx 0,17\%$ de renouvellement du parc de logement par an)

1.1. Une structuration territoriale dynamique

1.1.3. Une politique commerciale qui revalorise la proximité et assure une évolution qualitative et maîtrisée des espaces commerciaux de périphérie

En centre-bourg, centre-ville :

- Revitalisation des centre-bourg pour un lien social maintenu
- Amélioration qualitative des espaces et des centres
- Lutte contre la vacance commerciale (en lien avec la vacance de l'habitat)
- Mixité fonctionnelle

Dans les zones commerciales périphériques

- Privilégier l'évolution des zones existantes (Requalification, réorganisation d'espace)
- Densification et mobilisation des friches
- Amélioration de la qualité environnementale, paysagère et fonctionnelle
- Modernisation de l'offre et possibilité de mutation des espaces



1.1. Une structuration territoriale dynamique

1.1.4. Une stratégie globale pour une mobilité durable et accessible

Renforcement de l'accessibilité du territoire:

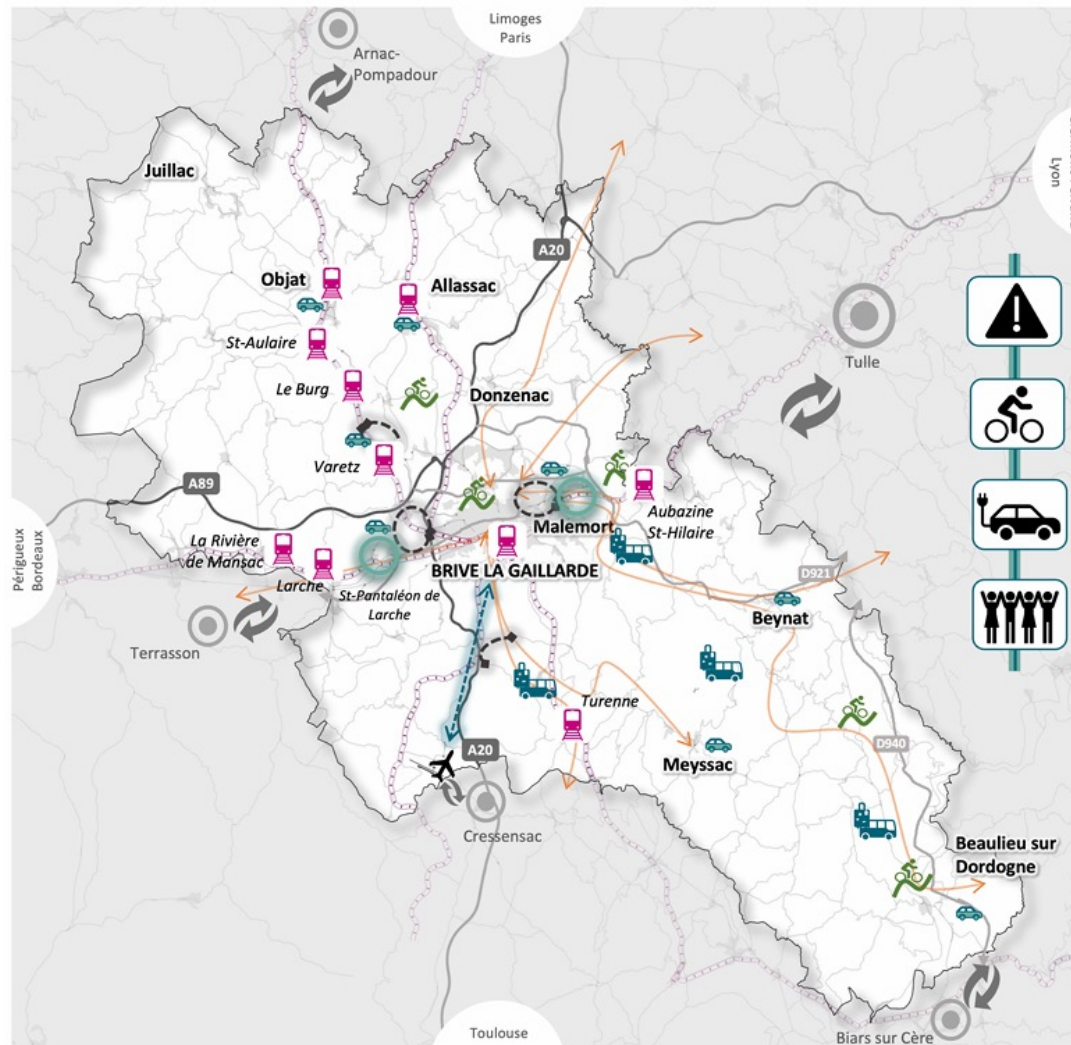
- Développement des lignes aériennes et des navettes pour relier l'aéroport à Brive-la-Gaillarde
- Ligne POLT
- Offre de l'étoile ferroviaire de Brive
 - Tulle-Brive-Périgueux-Bordeaux ; Objat-Limoge ; Brive-Tulle-Ussel-Clermont ; Brive-Aurillac



Renforcement de l'irrigation interne :

- Promouvoir la marche et le vélo (sécurisation, stationnement....)
- Poursuivre le développement des lignes de TC
- TAD de façon plus ciblée
- Pôles multimodaux
- Autopartage et covoiturage (au niveau des départementales, centre-villes/bourgs...)
- Plateformes numériques pour la solidarité / covoiturage dans les hameaux
- Location de véhicules électriques et aménagements liés
- Poursuivre le développement des voies vertes
- Mutualiser les services de transport entre les publics
- Mobilité touristique

1.1. Une structuration territoriale dynamique



-  Réseau ferré national
-  Autoroutes
-  Départementales structurantes
-  Départementales
-  Lignes de bus régionales
-  Renforcer les haltes/gares ferroviaires
-  Assurer une liaison aéroport et autres transports
-  Favoriser le co-voiturage quotidien intra-territorial
-  Renforcer les pôles multi-modaux existants
-  Poursuivre le développement d'un réseau de voies vertes
-  Favoriser les mobilités touristiques
-  Fluidifier les déplacements via les projets de déviation de Varetz, du contournement de Brive, du contournement de Malemort, et du contournement sud (Noailles)
-  Fonctionnement en interaction avec les bassins de vie extérieurs, proches du territoire
-  Soutenir sur l'ensemble du territoire :
 - La sécurisation des axes et des usages
 - Le développement des modes doux
 - L'électro-mobilité
 - Les initiatives de déplacement en commun

1.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés

1.2.1. Développer une offre de logements diversifiée et de qualité, adaptée à l'ensemble des besoins

- 2021 : 71 969 logements
- TCAM 1999-2010 : +1,4% / 2015-2021 : +0,6%
- RP = 81% ; RS = 9,1% ; LV = 9,7%
- 45% Log construit avant 1970
- 64% 4pièces et +

- Moderniser et adapter l'offre pour la rendre attractive auprès des jeunes et des actifs
- Offre en locatif (moyenne et longue durée)
- Publics spécifiques

Logement adapté à l'évolution des modes de vie

- Flexibilité des logements
- Prise en compte du vieillissement
 - Adaptation pour le maintien à domicile, logement intergénérationnel, proximité avec les services, etc.
- Prise en compte de la bi-résidence et travail à domicile

1.2.2. Développement de l'offre sociale en accession et en location

- Développement d'une offre aidée et sociale, adaptée aux besoins
- Prioriser la localisation dans les pôles et près des moyens de mobilités. Dans ce cadre les communes SRU (soumises à l'article 55) s'inscriront dans une trajectoire tendant à la réponse aux exigences légales et les objectifs devront prendre en compte les conventions de mixité sociale applicables.
- Approche solidaire entre communes et EPCI



1.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols

Rappel : 2011-2020 = 975ha (Cerema)

Objectif 2021-2045 : 772ha dont environ de l'ordre de 78% pour le résidentiel, 16% pour l'économie et 5% pour les infrastructures structurantes (déviation Varetz, accès nord de Brive)

2021-2031 : 52% de réduction = 468 ha

Le territoire contribue, à son niveau et sur la temporalité de sa programmation, à une trajectoire vers le ZAN à échéance 2050 promue par la Loi Climat et Résilience.

1.3.2. Densifier de manière acceptable

- Diversification des formes urbaines
- Jouer sur les morphologies, les vis-à-vis, les espaces communs
- Découpage parcellaire
- Gestion paysagère des hauteurs
- Intégration dans le patrimoine et le paysage

1.3.1. Mobilisation prioritaire des capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante

- Agir sur les logements vacants (9,7% en 2021)
- Renouvellement du parc de logement
- Optimisation du foncier disponible
- Priorisation de l'enveloppe urbaine
 - Densification, friches, dents creuses, etc.
- Conserver/retrouver l'usage de bâtis existants
- Rénovation énergétique, éco-construction et artisanat local
- Renforcer le dynamisme des centres-villes/bourgs, pour augmenter l'attractivité (notamment Action cœur de ville, Petites villes de demain...)

1.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux d'urbanisme favorable à la santé

1.4.1. Favoriser la santé et le bien-être des habitants

- Accessibilité aux équipements/service de santé
- Nature en ville, renaturation, etc.
- Lutter contre la précarité énergétique

1.4.2. Valoriser la cohésion sociale et la convivialité des espaces urbains

- Lien social
- Accès aux équipements (bibliothèques, écoles...)
- Espaces conviviaux

1.4.3. Préserver l'environnement et maîtriser les risques dans un contexte de changement climatique

- Amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effets de serre
- Prise en compte des nuisances liées au bruit, aux déchets...
- Identifier et maîtriser les risques notamment en adaptation au changement climatique (Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles, inondation, feu de forêt...)
- Prise en compte des risques industriels et technologiques



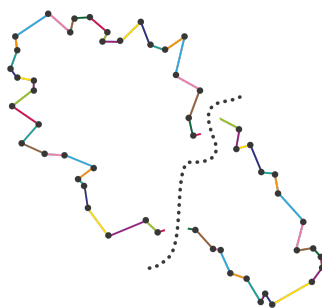
Principales modifications issues de la concertation :

Elus :

- Lien renforcé entre le rôle de la sylviculture et la gestion des risques mouvements de terrain
- Une culture du risque à développer pour prendre en compte l'ensemble des risques plus en amont et sensibiliser les acteurs

Réunion publique :

- Pas de commentaires particuliers supplémentaires



PPA/PPC :

- Renforcement du principe général que l'armature territoriale permet de conforter prioritairement les centres-bourgs et centres-villes, à opposer à une urbanisation diffuse.
- Renforcement du lien entre rénovation énergétique, éco-construction et artisanat local
- Intégration de la hiérarchie des modes de traitement des déchets comme indiqué dans le SRADDET: Prévention, puis valorisation matière, puis valorisation énergétique
- Une volonté de stabiliser le nombre de résidences secondaires

AXE 2. VALORISER UN TERRITOIRE SUR DE SES TALENTS ET POTENTIELS ECONOMIQUES, QUI ACCUEILLE, RAYONNE ET INNOVE

- Le territoire a su transformer avec succès sa **localisation** géographique (sur les axes Bordeaux, Clermont-Ferrand – Lyon et Toulouse, Paris), et ses **atouts** propres en **pôle économique performant** (des savoir-faire et un lien « entreprise-territoire » qui a su être cultivé, des filières d'excellence, un tissu industriel diversifié, et de l'innovation).
- L'objectif est de soutenir une **économie dynamique porteuse d'emploi** à partir des **atouts** du territoire et tournée vers des **secteurs d'avenir**.
- Il est aussi nécessaire de **favoriser les écosystèmes d'activités**, de **soutenir notre destination économique** à la fois de **caractère** et **attractive** (combinaison activités exportatrices / grands circuits économiques et économie de proximité, notamment artisanale, rurale et agricole) et de développer les conditions pour que les actifs d'aujourd'hui et de demain ai un **cadre de vie** de qualité.
- Ainsi aux côtés de la question économique sont tout aussi important la **formation**, les **mobilités** et une **accessibilité performante** au territoire depuis l'extérieur, et les **services pour les actifs** (enfance, petite enfance, etc.), le tout sur fond d'une **image et d'atouts territoriaux qualitatifs**.



2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

2.1.1. Fortifier l'écosystème d'activités autour des filières d'excellence identitaires et des secteurs du territoire

- 2021 : 48 453 emplois et 53 294 actifs
- TCAM 2015-2021 : +0,1%
- Taux de concentration = 100%
- Emplois présentiels : 64% ; Emplois productifs : 36%
- Agriculture = 3% ; Industrie = 14% ; Construction = 7%

- Accroître son attractivité, stimuler l'innovation, générer des emplois qualifiés
- Filières déjà matures qui offrent un cadre propice à la compétitivité et l'innovation
 - Armement, Mécanique-électronique, transport-logistique, cosmétiques-biotechnologies, l'agroalimentaire...
- S'appuyer sur les pôles d'excellences existants
 - ViaMéca, Upper Space, Pôle « luxe-excellence », Cluster « transport – logistique », Elopsys
- Favoriser des synergies entre acteurs économiques
- Promouvoir des services aux actifs
- Une organisation cohérente de la logistique qui évolue vers des pratiques durables
- Favoriser / Accompagner l'implantation et la croissance d'entreprises :
 - Brive entreprendre, Territoire d'Industrie

2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

2.1.2. Organiser une armature économique lisible qui valorise le positionnement du territoire et donne de la capacité de développement qualifiant

- Faciliter le parcours résidentiel des entreprises
- Requalifier / reconfigurer / moderniser / développer les ZAE
- Recyclage des friches économiques
- Insertion / requalification paysagère des espaces économique



2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

2.1.2. Organiser une armature économique lisible qui valorise le positionnement du territoire et donne de la capacité de développement qualifiant

Une armature économique organisée :

- CABB : consolider les pôles tout particulièrement de Brive, des axes de l'A89, l'A20 (notamment Ussac-Donzenac, ...) et la D901 et de l'aéroport Nespouls
- Midico :
 - Consolider les pôles d'Altillac, d'Aubazine, de Beynat, de Meyssac et de Nonards – axe structurant de la D940 vers Biars/Cere, et organiser l'irrigation économique de proximité au sein de l'EPCI à partir de l'extension de sites d'activités existant

=> une logique de bassin sur un vaste territoire où il faut organiser la proximité pour l'économie résidentielle (artisanat notamment) en relai des principaux pôles

Une offre structurée et optimisant l'utilisation de l'espace dans une logique économe

- Commercialisation des parcs déjà aménagés que le territoire a anticipé afin d'assurer une continuité de l'accueil d'entreprises (rappel 92% des parcs de la CABB sont déjà commercialisés)
- Enjeu de constituer l'offre nouvelle pour le développement
 - pour 2024-2031 au sein de la CABB (la commercialisation des parcs existants répondant au besoin à horizon 2030 pour Midico)
 - Pour la période suivante au sein des 2 EPCI

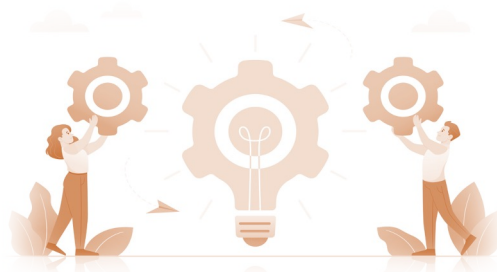
2.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

2.1.3. Développer l'offre pour se former, innover, stimuler l'entrepreneuriat et les synergies entre acteurs

- Formation, alternance et partenariat avec les entreprises
 - Partenariat avec l'IUT, campus connecté, UIMM, rectorat, CFA, INISUP
- Offre tertiaire pour les entreprises, différents parcours
 - Services mutualisés, ateliers relais, etc.
 - Novapôle, CRITT, ARIA
- Offre dans les centres-bourgs/villes
 - Co-working, tiers-lieux, etc.

2.1.4. Soutenir l'artisanat innovant, redonner du souffle à l'artisanat de proximité, et accompagner la transmission

- Transmission des savoir-faire et des entreprises
 - Immobilier, accompagnement, etc.
- Service d'accompagnement
- Mise en valeur des savoir-faire et des techniques
- Valoriser le tissu artisanal en réponse aux enjeux de rénovation énergétique et valorisation du patrimoine bâti



2.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire

- 2020 : SAU de 50 798 ha
- 1 273 exploitations (-416 depuis 2010) ; 40ha de SAU par exploitation (30ha en 2010)
- 3% des emplois = 1 376 (en légère diminution)

2.2.1. Préserver les espaces productifs agricoles

- Réduction de la consommation d'espaces agricoles
- Assurer l'accessibilité fonctionnelle des terres
- Faciliter le partage des terres
 - Groupements, projets collectifs, etc.
- Enjeux d'évolution vis-à-vis du changement climatique
 - Risque d'emboisement des friches agricoles, etc.

2.2.2. Faciliter la diversification et promouvoir les filières locales

- Soutenir et promouvoir les filières caractéristiques
 - Pomoculture, noix, fraises, veau élevé sous la mère, etc.
- Diversification via la valorisation énergétique des sous-produits et déchets
- Diversification dans la promotion des produits du terroir, gastronomie, tourisme, loisir
- Sylviculture durable en lien avec le développement collectif d'une culture environnementale et des risques

2.2.3. Cultiver le lien entre activités primaires, industrie, et fonctions d'innovation, afin de s'adapter aux défis des différentes transitions

- Enjeux de succession et accompagnement des jeunes agriculteurs
- Renforcer l'écosystème d'entreprises autour des activités primaires porteuses (agro-alimentaire, etc.)
- Circuits-courts, boucles locales, etc. / Valorisation et transformation des produits locaux

2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive

2.3.1. Déployer le réseau d'activités et de découverte du territoire en entretenant les accroches fortes aux vallées de la Dordogne et de la Vézère

- Entretenir ces accroches, et s'insérer dans les réseaux touristiques
- Poursuivre le développement des voies vertes, randonnées, etc.
- Mise en valeur touristique des patrimoines naturels, bâtis, historiques (PBVF, Pays d'Art et d'Histoire...)
 - Musées, points de vue, rénovation, etc.
- Jouer la carte de la culture et des festivités
- Valoriser l'offre tourisme/terroir (Fête de la Fraise, fête de la noix, fêtes des pêches)



2.3.2. Développer et diversifier l'offre d'hébergement pour valoriser le potentiel touristique du territoire

• 2023 : 17 campings et 47 hôtels

- Améliorer l'offre d'hébergement en qualité et quantité avec du service
- Diversifier l'offre d'hébergement pour répondre aux évolutions du tourisme tout en soutenant/développant l'hôtellerie professionnelle
 - Hébergement de charme et atypique
 - Tourisme-travail, seniors, groupes, etc.
 - Tourisme solidaire (VVF de Collonges)
- Partage des usages entre tourisme et travailleurs saisonniers

2.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive

2.3.3. Développer et valoriser les services et équipements touristiques

- Passer de l'excursionisme au tourisme de séjour
- Tourisme d'affaires (Espace Congrès de Brive...)
- Restaurant, loisirs, services complémentaires...



2.3.4. Développer un tourisme durable et innovant

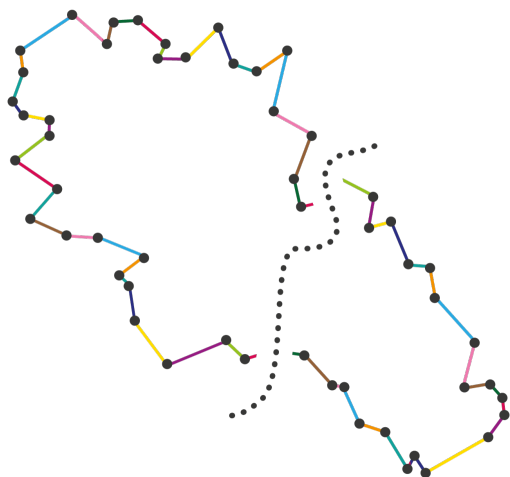
- Tourisme durable et technologies numériques
- Equipement respectueux de l'environnement
- Mobilités douces et actives



Principales modifications issues de la concertation :

Elus :

- Renforcer l'importance de la présence de services aux actifs
- Développer aussi l'alternance aux côtés de la formation
- Lien entre la sylviculture durable et la gestion des effets du changement climatique comme les ruissellements et mouvements de terrain
- Les services développés pour le tourisme profitent aussi aux habitants à l'année
- Lien entre tourisme d'affaire et les enjeux liés à l'aéroport



PPA/PPC :

- Les filières d'excellence du territoire sont en lien avec celles du SRADDET et du SRDEII
- Les enjeux de logistique sont abordés selon une évolution vers des pratiques plus durables (flotte décarbonnée...)
- La hiérarchie des usages du bois est prise en compte : 1^{er} bois d'œuvre, 2nd bois d'industrie, 3^{ème} bois-énergie
- Dans le cadre de l'organisation de l'offre économique, un recensement des friches sera effectué pour mieux identifier les possibilités de recyclage

Réunion publique :

- Une gestion de la forêt qui prend en compte sa préservation et la valorisation de la ressource d'un point de vue économique
- Les enjeux de logistique sont abordés selon une évolution vers des pratiques plus durables (flotte décarbonnée...)
- La hiérarchie des usages du bois est prise en compte : 1^{er} bois d'œuvre, 2nd bois d'industrie, 3^{ème} bois-énergie

AXE 3. PRESERVER ET VALORISER LA DYNAMIQUE ECOLOGIQUE LOCALE COMME SUPPORT DU BIEN VIVRE ET DU BIEN-ETRE DES HABITANTS

- Riche de son **environnement** et de ses **paysages** le Sud Corrèze a la volonté d'en préserver les atouts dans un contexte **d'adaptation au changement climatique**.
- Il s'agit pour cela de **reconnaitre** et de **préserver** les **milieux de biodiversité** et d'aller vers une **gestion collective** de ces milieux, des **ressources naturelles**, et tout particulièrement d'une **gestion durable et concertée de la ressource en eau**.
- Il ainsi nécessaire de prendre en compte les différents milieux qui composent le territoire, leur biodiversité, mais aussi les **services multiples** qu'il rendent aux populations et acteurs économiques (gestion forestière, gestion des ruissellement, risque inondation, etc.).
- Le territoire s'engage également dans une **stratégie bas carbone**, axée sur la réduction des émissions via la **sobriété énergétique**, **l'amélioration du bâti**, la promotion des **mobilités douces** et le développement des **énergies renouvelables**, renforçant ainsi sa **résilience** écologique et améliorant la **qualité de vie** des habitants.
- La **richesse des milieux** est aussi synonyme de la **richesse paysagère**, de la **qualité du cadre de vie**, et de **l'attractivité touristique**.



3.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue

3.1.1. Gérer quantitativement les cours d'eau au regard des pressions liées au changement climatique et en réponse aux capacités du territoire

- Impacts du changement climatique de + en + fort, notamment période d'étéage
- Economie d'eau et optimisation / partage des usages (en particulier sur la Vézère)
- Mesures de stockage et rétention d'eau pluviale
- SFN dans l'aménagement
 - Toitures végétalisées, espaces perméables, etc.



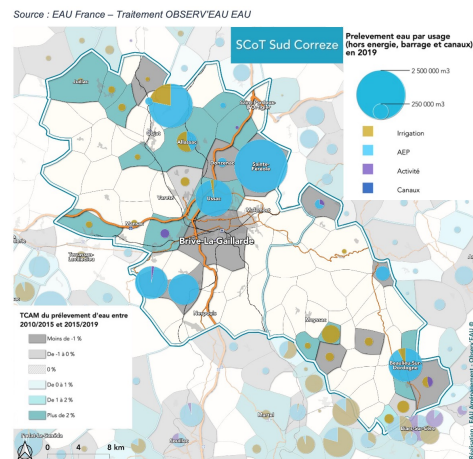
3.1.2. Améliorer la qualité des cours d'eau et assurer leur continuité écologique

- Limiter les pressions :
 - Gestion des ruissellements, désimperméabilisation, valorisation des espaces rivulaires (zones humides bordants les cours d'eau), amélioration des réseaux d'assainissement, etc.
- Maintien/Création de zones tampons végétalisées le long des cours d'eau
- Protection des zones de captage
- Favoriser la restauration des cours d'eau
- Préservation des continuités écologiques (circulation de la faune et des sédiments)
- Secteurs et ouvrages prioritaires à enjeux

3.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue

3.1.3. Prendre en compte les têtes de bassin versant

- Préservation des milieux et têtes de BV
- Encourager les actions éventuelles de restauration des milieux dégradé dans le cadre d'une approche concertée (syndicat de BV, agriculteurs, forestiers, etc.)
- Protection des zones humides en amont
- Accompagner la gestion durable des terres agricoles et forestières



3.1.4. Protéger, restaurer et valoriser les milieux humides et associés

- Continuer de développer les connaissances
- Sensibilisation des acteurs
- Mise en oeuvre de la stratégie Eviter / Réduire / Compenser
- Étendre en anticipation les enjeux de restauration des milieux dégradé, dans le cadre d'une approche pragmatique établie sur les secteurs à enjeux



3.2. Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique

3.2.1. Capitaliser sur les ressources énergétiques du territoire

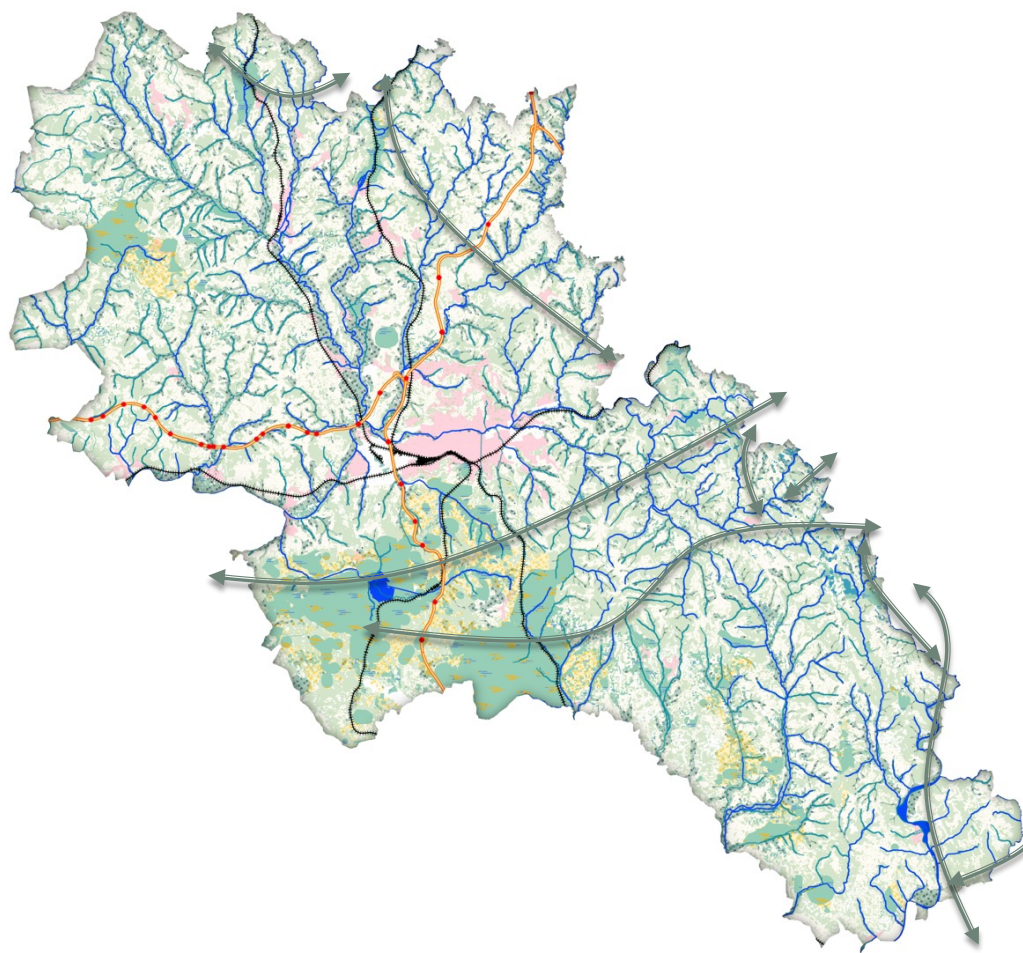
- 2022 : 112 GWh de production d'énergie renouvelable :
 - 53% solaire ; 40% hydraulique ; 7% bois-énergie
- 1 150 GWh de consommation : 37% transport et 34% résidentiel
- Energie solaire photovoltaïque et thermique
 - Priorité sur le bâti et espaces déjà artificialisés
 - Agri-voltaïsme encadré en tant qu'activité accessoire à l'activité principale agricole (décret, document cadre de la CA)
 - Le Patrimoine protégé doit être pris en compte
- Hydroélectricité
- Méthanisation « responsable » (en auto-consommation ou réinjection dans un réseau)
- Incinération des déchets et réseaux de chaleur urbains (future UVE St-Pantaléon de Larche)
- Eoliennes à encadrer selon la topographie, l'insertion paysagère, et à soumettre à la consultation de la population

3.2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour une amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie sur le territoire

- 2016 : 913 247 t_{eq} CO₂
- Secteur routier comme principal contributeur
- Diminuer la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'air
- Bio-climatisme
- Production d'énergie dans le bâti
- Amélioration énergétique du bâti
- Développement territorial selon une armature cohérente et des modes de transport optimisés
- Economie circulaire et valorisation des sous-produits des activités locales

3.3. Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver, renforcer et restaurer les corridors et les perméabilités écologiques
- Préserver les espaces écologiques identitaires du territoire
- Préserver la trame noire du territoire



Préserver les réservoirs de biodiversité

- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

Préserver et renforcer les corridors écologiques

- Espaces de perméabilité milieux ouverts
- Espaces de perméabilité milieux boisés
- Cours d'eau
- Grands corridors
- Lutter contre les discontinuités

Soutenir des espaces agri-naturels comme valeur ajoutée du territoire

- Complexe boisement / bocage / espaces agricoles
- Renforcer les accroches urbaines / nature pour une valorisation de la nature en ville

Ces réservoirs et corridors impliquent des niveaux de protections différenciés, à préciser dans le DOO selon les sensibilités écologiques des milieux et vocations.

3.4. Conforter le support agro-forestier au service des sols vivants

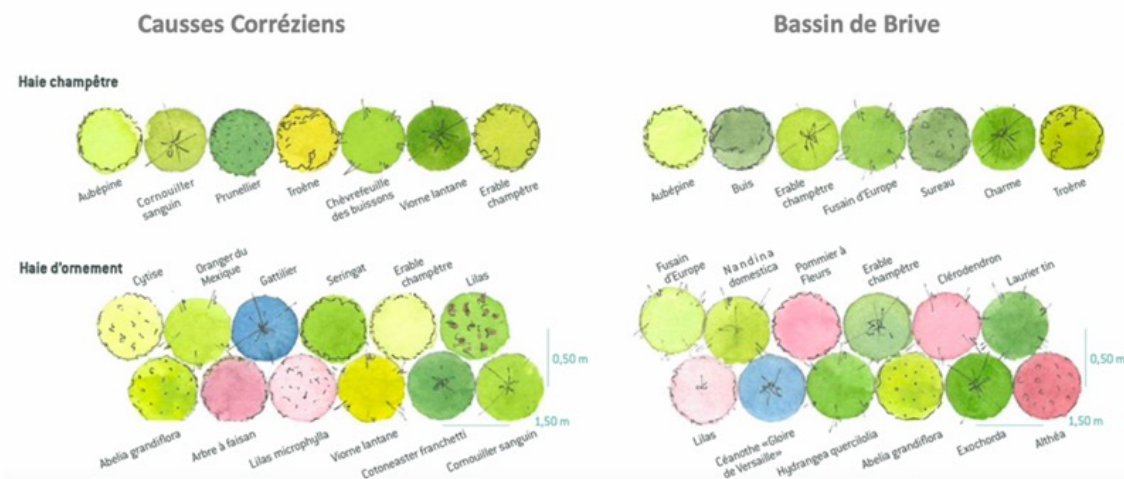
3.4.1. Maintenir la diversité forestière et de ses milieux associés en tenant compte des nécessités d'adaptation au changement climatique

- Gestion forestière durable par les spécificités locales
 - Diversité des essences, etc.
- Faciliter l'accessibilité aux sites d'exploitation
- Valorisation économique de la ressource

Exemple de haies champêtres et de haies d'ornement possibles (Source : « Osez les haies variées en Corrèze », CAUE Corrèze, septembre 2024)

3.4.2. Garantir un réseau fonctionnel de haies

- Prendre en compte les mailles de haies pour différents usages, dont le maintien et la protection des réseaux, en particulier dans les secteurs situés en pente
- Promouvoir des haies esthétiques qui font un rôle d'écrin paysager avec des essences locales



3.5. Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales

3.5.1. Protéger et valoriser des milieux spécifiques locaux fragiles tels que les causses, les charmaies et les chênaies pubescentes

- Causses, charmaies, chênaies pubescentes
- Programmes de conservation et de mise en valeur
- Agriculture favorable à ces espaces écologiques et promouvoir des pratiques forestières durables
- Restauration et renaturation (Secteurs de causses, chênes pubescent, programme déjà en cours)

3.5.3. Mettre en place une Trame Noire à l'échelle du territoire

- Corridors écologiques avec une obscurité
- Aménagements urbains respectueux de la biodiversité nocturne
- Tourisme étoilé

3.5.2. Protéger et maintenir des forêts de pente et des forêts âgées

- Forêts de pente : Gestion adaptée des phénomènes de mouvements de terrain et de ruissellement
- Forêts âgées : Gestion durable et entretien



3.6. Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrins naturels

- Moins de 10% de végétation dans les enveloppes urbaines

3.6.1. Favoriser la désimperméabilisation et les initiatives de nature en ville

- TVB en milieux urbain (villes et bourgs)
 - Fossés, haies, bosquets, lignes d'écoulement naturelles des eaux, etc.
- Création d'espaces de respirations vertes dans le tissu
 - Noues de régulation/infiltration, mares biologiquement actives
- Désimperméabilisation des espaces publics
- Gestion durable des espaces de biodiversité en ville
- Renaturation

3.6.2. Intégrer des solutions fondées sur la nature dans l'aménagement urbain

- Dans le bâti
 - Toitures végétalisées, murs végétaux, cavités pour refuges à oiseaux-batraciens-reptile-chauves-souris
- Gestion des eaux pluviales
- Sensibilisation, mobilisation des acteurs locaux



3.7. Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne

3.7.1. Adopter une approche intégrée entre paysages, protection de la biodiversité et qualité du cadre de vie

- Veiller à un aménagement des zones périurbaines qui préserve ces paysages
 - Fossés, haies, bosquets, lignes d'écoulement naturelles des eaux, etc.
- Préserver et promouvoir les espaces NAF

3.7.3. Valoriser le patrimoine bâti sud-corrézien

- Formes urbaines diversifiées qui respectent les spécificités locales
- Equilibre entre préservation du patrimoine et rénovation
 - Energétique, modernisation, etc.
- Aménager des espaces publics conviviaux aux abords des patrimoines

3.7.2. Mettre en valeur l'accès visuel au paysage et les transitions entre espaces urbains et espaces naturels / agricoles

- Maitriser l'étalement urbain pour lutter contre la conurbation
- Enrayer le développement urbain linéaire sans profondeur le long des voies pour préserver les lignes de crêtes à forte covisibilité
- Assurer la qualité des entrées de villes / bourgs
- Ecrins verts autour des bourgs

3.7.4. Les paysages et le patrimoine comme levier d'attractivité touristique

- Points de vue panoramiques sur le paysage
- Intégration environnementale des équipements et pratiques touristiques
- Aménager des espaces publics conviviaux aux abords des patrimoines

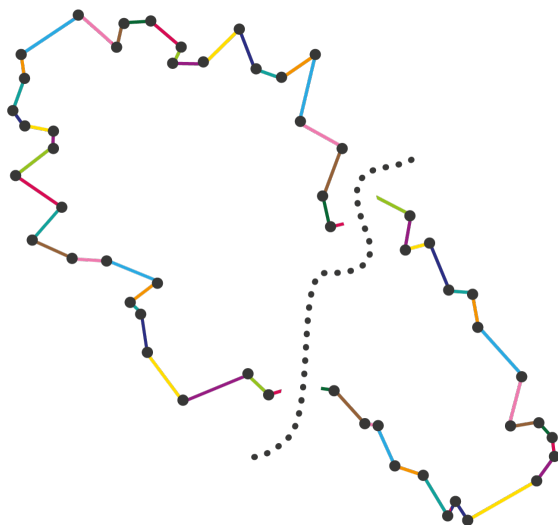
Principales modifications issues de la concertation :

Elus :

- Mentioner importance des mails de haies en particulier dans les secteurs en pente

Réunion publique :

- Pas de commentaires particuliers supplémentaires



PPA/PPC :

- Un partage raisonné et raisonnable des usages sur la Vézère est nécessaire, au même titre que celui auquel est parvenu le Midi Corrèzien sur la Vallée de la Dordogne
- Pour les projets de stockage et rétention des eaux pluviales à maîtrise d'ouvrage publique et collective peuvent être envisager pour une gouvernance équilibrée et durable
- L'hydroélectricité pourra être amenée à se développer dans le cadre de petits projets
- Dans le cadre des espaces boisés, une cohérence entre les différents zonages pour éviter la surprotection sera recherchée